



OMP  
**Direction générale**  
Case postale 50  
1211 Genève 8

Genève, le 7 mai 2020

## **COVID-19 Protocole de déploiement des activités de l'Office médico-pédagogique**

### **Préambule**

L'Office médico-pédagogique a maintenu des activités depuis le début de la crise liée au COVID-19, afin de garantir les prestations de priorité 1 et 2, avec une population particulièrement à risques.

- **Les écoles spécialisées (CMP)** ont garanti un accueil minimal en prenant en compte les besoins des élèves et les difficultés des familles à assurer leur prise en charge. Le nombre d'élèves accueillis quotidiennement a été en augmentation au fur et à mesure des semaines, de plus en plus de familles étant en difficulté pour assurer une prise en charge parfois très complexe à domicile.
- **Les dispositifs d'enseignement spécialisé intégrés en milieu ordinaire** se sont calqués sur les modalités prévues pour l'enseignement obligatoire, avec un enseignement à distance et des prestations d'accueil minimum pour les élèves dont les parents devaient maintenir une activité professionnelle, ou pour les élèves avec des besoins spécifiques nécessitant une prise en charge hors du domicile familial.
- **Les foyers socio-éducatifs et le foyer thérapeutique** ont maintenu une prise en charge continue pour les enfants et les jeunes qui ne pouvaient pas retourner chez eux. Des prestations de soutien ont été proposées à domicile pour certaines familles.
- **L'unité d'urgence** a assuré ses prestations sans discontinuité. Son mandat a été temporairement élargi aux foyers, les enfants ne fréquentant plus les établissements scolaires.
- **Le centre thérapeutique de jour** a maintenu la prise en soins intensive des adolescent-e-s, créant des groupes thérapeutiques en visioconférence ou forum de discussion, et assurant un accueil sur site pour une prise en charge de crise.
- **Les consultations médico-psychologiques** ont maintenu des prestations majoritairement en téléconsultation pour les enfants et les jeunes ayant déjà un suivi et en présentiel, uniquement pour des situations exceptionnelles. Depuis le 27 avril, une activité complète est assurée avec les mesures de précaution requises, et des prestations en présentiel ont repris, ainsi que l'accueil de nouveaux cas.
- **Les collaborateurs détachés (EQP, SPES PSY-CO et psy - ES II)** ont maintenu des accompagnements, des suivis à distance, des évaluations en présence lorsque cela était indiqué ou ont été affectés à d'autres missions.

## Considérations générales

Les conditions de sécurité sanitaires dictées par l'OFSP sont réunies pour un retour à l'école. Les écoles disposent soit de lavabos en suffisance pour se laver les mains et/ou de solutions hydro-alcooliques. Le plan de protection pour les collaborateur-trice-s de l'OMP va permettre de décliner les mesures de précaution requises sur le plan sanitaire en tenant compte des contextes de prises en charge spécifiques.

### ➤ Spécificités des élèves

L'OMP accueille des élèves avec des besoins spécifiques, certains avec une déficience intellectuelle ou un trouble psychique. Les élèves de l'enseignement spécialisé ont été particulièrement fragilisés pendant cette période de semi-confinement. Il a été constaté dans de nombreuses familles, une plus grande difficulté pour les élèves à suivre les enseignements et les activités proposées à distance, ce qui a souvent provoqué des inquiétudes tant chez les élèves que chez les parents. Il est donc particulièrement important qu'ils puissent reprendre les activités d'enseignement autant que possible à temps plein en classe ou dans les structures.

Il est difficile d'anticiper les comportements de tous dans cette situation, et il est possible que des troubles du comportement accrus apparaissent ou qu'il soit nécessaire de gérer des décompensations psychiques.

Dans certains lieux la reprise pourra se faire à 100 % dès le 11 mai, dans d'autres lieux une prise en charge à temps partiel pourra être envisagée dans un premier temps en cas de situations d'élèves particulièrement complexes. La nécessité d'accueil à plein temps des élèves les plus fragiles est à privilégier.

Cette période d'adaptation permettra d'évaluer l'état des élèves et de faire le travail éducatif et pédagogique leur permettant de comprendre si possible les gestes barrières. Il s'agira également de faire évoluer l'organisation prévue en tenant compte des difficultés rencontrées.

Tout en rappelant aux familles le caractère obligatoire de la reprise scolaire, il faudra pouvoir garder une certaine souplesse et accompagner les familles trop anxieuses dans une reprise progressive.

### ➤ Enseignement

La plupart des élèves suivent l'enseignement à distance depuis le 16 mars 2020, les enseignant-e-s ont eu pour consigne de maintenir et consolider les connaissances et les compétences enseignées sur les deux premiers trimestres en classe. Les éducateurs, logopédistes et psychomotriciens ont également proposé des activités à distance pendant toute cette période.

Au vu du contexte spécifique lié à l'enseignement spécialisé et aux difficultés rencontrées dans le travail à distance par une grande partie des élèves, il n'a pas été demandé aux enseignant-e-s d'introduire de nouvelles connaissances. Toutefois, il s'est avéré que certains enseignant-e-s ont suivi la recommandation d'introduire des apprentissages prioritaires pour des élèves plus performants et qui s'essouffaient dans les activités proposées. Le jugement professionnel des collaborateur-trice-s était de rigueur dans le cadre d'objectifs individualisés.

Lors du retour à l'école, avant d'introduire de nouvelles connaissances, il est indispensable de soigner l'accueil des élèves durant la première semaine, d'échanger avec eux sous différentes modalités afin de poser leur ressenti, vécu durant ces semaines de semi-confinement, de reconstruire un contact présentiel, de recréer un lien de confiance.

Il est également essentiel de prendre le temps de les informer, les entraîner à mettre en place les gestes et comportements de protection et prévention. Dans un deuxième temps, il sera nécessaire d'effectuer des bilans diagnostiques des connaissances et d'apporter les régulations nécessaires, de les accompagner à reprendre confiance en eux et à retrouver leurs repères dans les lieux qu'ils-elles retrouvent.

➤ Collaborateurs vulnérables

Les enseignant-e-s et les éducateur-trice-s vulnérables gèreront l'enseignement et les activités éducatives à distance des élèves vulnérables, qui restent à domicile ou seront affectés à d'autres activités de la structure ou d'autres besoins de l'OMP.

➤ Elèves vulnérables

L'enseignement et les activités éducatives se poursuivent à distance selon des modalités définies entre les familles et les professionnel-le-s. Pour les élèves avec une trisomie 21 et les élèves avec des problématiques de santé particulières, comme par exemple la myopathie, le pédiatre doit évaluer la possibilité de reprendre la scolarité sur site ou si un maintien à domicile est préconisé.

➤ Gestion des absences des élèves

Le suivi systématique des absences des élèves est effectué. Pour les élèves devant rester à domicile, l'enseignement à distance doit être maintenu autant que possible.

➤ Repas de midi

Les élèves des structures d'enseignement spécialisé pourront prendre leur repas comme prévu habituellement, soit intégrés aux groupes du GIAP, soit sous la responsabilité de leurs référent-e-s. Les repas seront assurés quotidiennement pour tous les élèves présents.

➤ Transports

Les transports d'élèves sont maintenus selon le rythme et les modalités habituelles.

Au sein des transports destinés aux élèves, les mêmes règles de protections que celles appliquées dans le cadre scolaire s'appliquent aux enfants, jeunes et adultes, y compris les professionnel-le-s intervenant dans ce cadre.

Comme il est prévu sur le lieu scolaire :

- la consigne de la distance minimale de deux mètres lors de contacts interpersonnels ne s'applique pas pour les enfants et les jeunes,
- la règle d'un groupe maximal de 5 individus ne les concerne pas non plus,
- cette consigne de distanciation s'applique à tous les adultes et entre les enfants et les adultes, dès que les enfants et les jeunes sont en mesure de l'appliquer.

Il en résulte qu'au sein des véhicules :

- aucune distance ne doit être respectée entre les enfants, les jeunes,
- la distance doit être maintenue entre tous les adultes, et entre enfants/jeunes et adultes dès que les enfants, les jeunes sont en mesure de l'appliquer,
- si le minibus transporte des enfants, des jeunes en mesure de l'appliquer, ils doivent alors être placés à l'arrière du véhicule afin de garantir une distance de 2 mètres avec le chauffeur ou tout autre adulte.

## **Enseignement spécialisé primaire : évolution dès le 11 mai**

La reprise de l'enseignement présentiel doit pouvoir se faire dès le 11 mai à plein temps ou de manière progressive et ce jusqu'au 22 mai. En fonction des indications transmises et du plan de protection, les équipes transmettront à leur direction d'ici au 7 mai, un plan d'organisation pratique qui devra être validé. Les parents seront contactés afin de préparer le retour de chaque élève et définir les modalités pour les élèves vulnérables. Les directions feront un état des lieux de la situation en termes de taux d'encadrement et prévoiront les remplacements nécessaires.

Le nombre d'élèves accueillis durant la période de confinement en écoles spécialisées continue à augmenter progressivement, afin de répondre au mieux à leurs besoins et à ceux de leur famille. Dès le 11 mai, la prise en charge de tous les élèves sera possible, le nombre d'élèves par structure étant restreint. Une fréquentation partielle ou échelonnée des élèves n'est pas pertinente au vu de leurs besoins et des contraintes de prise en charge, notamment en termes de transports. Toutefois, cette modalité pourrait être mise en place dans certaines situations particulières où une reprise progressive serait préférable.

En ce qui concerne les élèves des structures d'enseignement spécialisé intégrés en établissements réguliers, la reprise complète pourra être assurée dès le 11 mai. Une prise en charge à plein temps est envisageable en raison du nombre restreint d'élèves par classe et souhaitable, compte tenu des besoins des élèves et des contraintes en matière de transports. Néanmoins, dans des situations particulières, des prises en charge plus partielles seront possibles.

### ➤ Structures intégrées

Les collaborateurs-trice-s doivent se référer au plan de reprise de l'enseignement obligatoire, pour toutes les dispositions les concernant, notamment l'utilisation des locaux, la gestion des temps de pause et de récréation, etc. Les périodes d'intégrations pour les élèves dans les classes régulières ne seront pas assurées avant le 8 juin, afin de leur permettre de retrouver leurs repères dans leur classe dans un premier temps et parce que les enseignant-e-s de l'EO devront assurer déjà une reprise complexe avec leurs élèves.

### ➤ Collaborateur-trice-s détaché-e-s en équipes pluridisciplinaires

Les collaborateurs et collaboratrices détaché-e-s (EDUC, EQP, SPES et PSY-CO) reprendront à leurs taux, hormis les personnes vulnérables, leurs activités sur site, dans les établissements dès le 11 mai selon les besoins des élèves et les organisations des établissements. Les modalités seront définies par les directions des établissements de l'enseignement régulier. Une reprise progressive des activités entre le 27 avril et le 11 mai est également possible selon des demandes émanant des établissements.

## **Enseignement spécialisé SEC I et II : évolution dès le 11 mai**

En fonction des indications transmises et du plan de protection, les équipes transmettront d'ici au 7 mai à leur direction un plan d'organisation pratique qui devra être validé. Les parents seront contactés afin de préparer le retour de chaque élève et définir les modalités pour les élèves vulnérables. Les directions feront un état des lieux de la situation en termes de taux d'encadrement et prévoiront les remplacements nécessaires.

### ➤ Classes intégrées CO et EFP

L'accueil minimal va se poursuivre jusqu'au 11 mai, ce qui va permettre d'accueillir progressivement les élèves. Dès le 11 mai, un accueil à mi-temps sera préconisé pour les

élèves qui n'auront pas encore repris une activité en présentiel, et afin d'assurer un encadrement soutenu pour chaque élève en ce moment de reprise. Un accueil à plein temps sera envisageable pour les élèves pour lesquels cela serait nécessaire.

➤ CMP SI-SII (y compris CRER 2)

De jeunes adultes sont accueillis dans ces structures, pour lesquels le respect de la distance sociale est impossible à mettre en place ainsi que les gestes barrières. Il faudra alors évaluer la nécessité de procéder à des adaptations nécessaires et mettre en place des mesures de protection adéquate. Dans certains lieux la reprise se fera à 100 % dès le 11 mai, dans d'autres lieux une prise en charge à temps partiel peut être nécessaire en cas de situations d'élèves particulièrement complexe. La nécessité d'accueil à plein temps des élèves les plus fragiles est à privilégier.

➤ CLI ACCES II et CESFP II

Les élèves décrocheurs ou fragiles seront accueillis dès le 11 mai, mais la date de reprise est fixée au 8 juin, comme pour toutes les autres structures de l'ES II. Le suivi des élèves est adapté à chaque situation, en présentiel à l'école ou sur l'extérieur. L'école en ligne continue en parallèle.

➤ La Clairière et l'Ecole à l'hôpital : poursuite de l'enseignement.